

PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Lille, le 23 juillet 2019

Communiqué de presse

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS : LANCEMENT DES DEMANDES D'AUTORISATION DE TRAVAIL EN LIGNE EN HAUTS-DE-FRANCE



La direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) Hauts-de-France rejoint l'**expérimentation** « [Work in France](#) » : elle ouvre aux **étudiants étrangers résidant en Hauts-de-France et leur employeur**, la possibilité de faire leur **demande d'autorisation provisoire de travail sur le web**.

Un lancement progressif, département par département

Les demandes d'autorisation de travail provisoire en ligne sont ouvertes selon ce calendrier :

- **Pas-de-Calais : 22 juillet**
- **Nord : 1^{er} août**
- **Aisne : 5 août**
- **Somme : 12 août**
- **Oise : 28 août**

Un service en ligne pour faciliter les démarches administratives

Le projet « [Work in France](#) » propose une **plateforme de dépôt, d'instruction et de validation en ligne des demandes d'autorisation provisoires de travail (APT) spécifiques aux étudiants étrangers**, relevant de conditions particulières d'octroi (contrat de professionnalisation, contrat d'apprentissage, étudiants algériens, internes en médecine, professions réglementées ou liées à une autorisation d'exercice,...) et sur lesquelles la Direccte doit se prononcer (L. 5221-1 et R 5221-1 et suivants du code du travail).

Ce service en ligne permet un **traitement aisé et rapide des demandes d'autorisation de travail**. Démarches en ligne, sans déplacement ni attente ; système de notification informant en temps réel par courriel le demandeur de la progression de l'instruction de son dossier ; demande de précision adressée par messagerie électronique...

Gain de temps estimé* : un temps de traitement réduit de 50 % au moins. Les agents du service traitant sont libérés des tâches d'accueil et de saisies administratives des dossiers, ils peuvent assurer le suivi des dossiers de manière plus fluide et efficace. Ce service **offre aux employeurs une sécurisation accrue de la situation de l'étudiant qu'ils embauchent** : ils peuvent vérifier simplement et instantanément la validité de l'autorisation de travail en se rendant sur le site <https://workinfrance.beta.gouv.fr>.

« Work in France », une start-up d'État

« [Work in France](#) » est la **première start-up des ministères sociaux**, elle a été conçue par une petite équipe d'agents publics volontaires, pour travailler sur l'utilisation du numérique afin de simplifier les démarches administratives et faciliter la vie des usagers.

* La plateforme est déjà déployée dans 26 départements

Contact presse :

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi

03 20 96 48 06

Jérôme Creutz, service communication
jerome.creutz@direccte.gouv.fr

Préfecture de la région Hauts-de-France

Tél : 03 20 30 59 59 - www.prefectures-regions.gouv.fr/hauts-de-france
facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 / [linkedin](https://linkedin.com/company/prefet59) / [prefethdf](https://prefethdf.fr)